



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart,
Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric
Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHHA, Joëlle Van den
Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel,
Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Odile Bury, *Échevin(e)* ;
Jan Verbeke, *Conseiller*.

Séance du 15.10.19

**#Objet : Validation des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un conseiller communal
remplaçant à titre temporaire.#**

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'article 11 alinéa 4 de la Nouvelle loi communale;

Vu la lettre du 11 octobre 2019 par laquelle Mme Christine ROISIN demande à être remplacée temporairement dans l'exercice de son mandat de conseillère communale en raison d'un séjour d'études à l'étranger jusqu'au 15 février 2020;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la vérification complémentaire des pouvoirs du Conseiller suppléant arrivant en ordre utile sur la liste n° 4 des candidats élus le 14 octobre 2018;

Vu les lois coordonnées sur les élections communales;

Attendu que le 6ème suppléant de la liste précitée est Monsieur Jean-Marie VERCAUTEREN;

Vu la lettre du 26 novembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Marie VERCAUTEREN renonce à exercer le mandat de conseillère communale;

Attendu que la 7ème suppléante de la liste précitée est Mme Nadège BONNY;

Considérant qu'elle n'a pas cessé de réunir les conditions d'éligibilité requises;

Considérant qu'elle ne se trouve pas actuellement dans un des cas d'incompatibilité prévus par la Nouvelle loi communale;

A R R E T E

les pouvoirs de Madame Nadège BONNY en qualité de conseillère communale remplaçante temporaire, sont validés.

Elle est appelée à entrer immédiatement en fonction et son mandat prendra fin au retour de Mme Christine ROISIN.

Elle prête entre les mains du Bourgmestre le serment déterminé par l'article 80 de la Nouvelle loi communale : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge".

Monsieur le Bourgmestre lui donne acte de sa prestation de serment et la déclare installée en qualité de conseillère communale remplaçante temporaire.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 17 octobre 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze